



Devenir des libérateurs sur la montagne de Sion

« Mais comment doivent-ils devenir des libérateurs sur la montagne de Sion ? En construisant leurs temples, en érigeant leurs fonts baptismaux et en allant recevoir toutes les ordonnances... en faveur de leurs ancêtres qui sont morts. »

Épisodes de la vie de Joseph Smith

Pour les membres de l'Église qui habitaient à Nauvoo dans les années 1840, il était de première importance de faire les ordonnances par procuration pour les morts. Depuis les premiers baptêmes par procuration accomplis en 1840 pour les morts dans cette dispensation, les saints avaient recherché des renseignements généalogiques sur leurs ancêtres et beaucoup d'entre eux étaient entrés dans les eaux du baptême par procuration pour ces êtres chers décédés.

Au début, les baptêmes pour les morts avaient été accomplis dans le Mississippi ou dans des cours d'eau locaux. Mais en janvier 1841, quand les saints ont fait des plans pour le temple de Nauvoo, le Seigneur a déclaré : « Il n'y a pas sur la terre de fonts baptismaux dans lesquels mes saints puissent être baptisés pour ceux qui sont morts, car cette ordonnance appartient à ma maison et ne peut être acceptable devant moi, si ce n'est dans les jours de votre pauvreté, où vous n'êtes pas capables de me bâtir une maison » (D&A 124:29-30).

On n'a plus fait de baptêmes par procuration dans un cours d'eau à partir du 3 octobre 1841 quand le prophète a annoncé : « On ne fera plus de baptême pour les morts jusqu'à ce que l'ordonnance puisse se faire dans la maison du Seigneur... *Car ainsi [l'a dit] dit le Seigneur*¹. » Les saints ont rapidement commencé



Baptistère dans le temple reconstruit de Nauvoo. Dans des fonts baptismaux de ce genre, les saints reçoivent l'ordonnance du baptême pour les morts.

à construire des fonts baptismaux provisoires en bois dans les fondations du temple de Nauvoo, qui venaient d'être creusées. Ces fonts baptismaux, construits en pin du Wisconsin, reposaient sur l'échine de douze bœufs de bois. Ils ont été consacrés le 8 novembre pour servir « jusqu'à ce que le temple soit fini et que de plus durables soient construits à leur place². » Le 21 novembre 1841, six membres du Collège des douze apôtres ont accompli des baptêmes pour quarante personnes décédées ; c'étaient les premiers baptêmes accomplis pour les morts dans ces fonts.

Par leur première expérience du baptême pour les morts, les saints ont appris l'importance de tenir des registres dans l'Église du Seigneur. Les baptêmes par procuration pour les morts dans les cours d'eau locaux avaient été accomplis par la bonne autorité de la prêtrise, mais ils n'avaient pas été officiellement enregistrés. Par conséquent, ces baptêmes ont dû être refaits. Dans un discours du 31 août 1842, le prophète a expliqué : « Toutes les personnes baptisées pour les morts doivent avoir un greffier présent pour qu'il soit témoin oculaire afin d'enregistrer le baptême et de témoigner de la vérité et de la validité de son registre... Que l'on veille donc dorénavant attentivement à l'enregistrement des baptêmes pour les morts et à la présence d'un témoin³. » Le prophète a discuté plus longuement de ce point dans une lettre qu'il a écrite aux saints le lendemain et dans une autre lettre écrite le 6 septembre. Ces deux lettres sont maintenant les sections 127 et 128 des Doctrine et Alliances.

Dans la section 127, le prophète a enregistré les instructions suivantes du Seigneur : « Lorsque l'un d'entre vous est baptisé pour ses morts, qu'il y ait un greffier et qu'il soit témoin oculaire de vos baptêmes ; qu'il entende de ses oreilles afin de témoigner avec certitude, dit le Seigneur, afin que tout ce que vous inscrirez soit inscrit dans les cieux, que tout ce que vous lierez sur la terre soit lié dans les cieux... Et de plus, que tous les registres soient tenus en ordre, afin qu'ils soient placés dans les archives de mon saint temple pour être gardés en mémoire de génération en génération » (D&A 127:6-7, 9).

George A. Smith, membre du Collège des douze apôtres, a raconté qu'à mesure que les saints progressaient dans cette œuvre

sacrée, « il est vite devenu évident que certains avaient de longues annales de leurs morts pour qui ils souhaitaient faire les ordonnances. » On a vu que cela n'était que le début d'une oeuvre immense et qu'accomplir toutes les ordonnances de l'Évangile pour les foules de personnes décédées n'était pas une tâche facile. Certains membres des Douze ont demandé à Joseph s'il ne pouvait pas y avoir de méthode plus courte pour en accomplir tant. Joseph a répondu en substance : « Les lois du Seigneur sont immuables ; nous devons agir en nous soumettant parfaitement à ce qui nous est révélé. Nous ne devons pas nous attendre à accomplir cette œuvre immense pour les morts en peu de temps⁴. »

Enseignements de Joseph Smith

La doctrine du salut pour les morts montre la grandeur de la sagesse et la compassion de Dieu.

« Toutes les personnes qui n'ont pas eu l'occasion d'entendre l'Évangile et d'avoir ces alliances accomplies par un homme inspiré dans la chair doivent avoir cette occasion par la suite avant de pouvoir être définitivement jugées⁵. »

« Il n'est pas plus incroyable que Dieu *sauve* les morts qu'il ne les *ressuscite*.

« L'esprit n'est jamais trop vieux pour se rapprocher de Dieu. La miséricorde et le pardon sont à la portée de tous les hommes qui n'ont pas commis le péché impardonnable pour lequel il n'y a aucun pardon ni dans ce monde ni dans le monde à venir. Il y a un moyen de libérer les esprits des morts : c'est par le pouvoir et l'autorité de la prêtrise, en liant et en déliant sur la terre. Cette doctrine paraît magnifique parce qu'elle montre la grandeur de la compassion et de la bienveillance divines dans le plan du salut de l'homme.

« Cette vérité glorieuse est bien calculée pour aider à élargir la compréhension et pour soutenir l'âme troublée, dans la difficulté et dans la détresse. Pour illustrer ce point, supposez le cas de deux hommes, des frères, aussi intelligents, instruits, vertueux et aimables l'un que l'autre, marchant en droiture et en toute bonne

conscience dans la mesure où ils ont pu discerner leur devoir dans le flot impur de la tradition et la page tachée du livre de la nature.

« L'un d'eux meurt et est enterré, n'ayant jamais entendu l'Évangile de réconciliation ; le message du salut est envoyé à l'autre qui l'entend et l'accepte, et qui devient héritier de la vie éternelle. Est-ce qu'il doit devenir participant de la gloire et l'autre être consigné à une perdition sans espoir ? Ce dernier n'a-t-il pas de chance d'en réchapper ? Les sectaires répondent : 'Non.' ... »

« Cette doctrine présente clairement la sagesse et la miséricorde de Dieu qui a préparé une ordonnance pour le salut des morts, par le baptême par procuration, leurs noms étant enregistrés au ciel et eux étant jugés selon leurs actes accomplis dans la condition mortelle. Cette doctrine était le message central des Écritures. Les saints qui négligent d'œuvrer en faveur de leurs parents décédés le font au péril de leur propre salut⁶. »

En décembre 1840, Joseph Smith a écrit aux membres du Collège des douze apôtres et aux autres dirigeants de la prêtrise qui étaient en mission en Grande-Bretagne : « Je suppose que vous avez déjà entendu parler de la doctrine du baptême pour les morts et que vous vous posez des questions à ce sujet. Je ne peux pas vous donner, dans cette lettre, tous les renseignements que vous souhaitez avoir mais... je dirai que les Églises d'autrefois l'ont appliquée ; et saint Paul s'en sert pour essayer de corroborer la doctrine de la résurrection et dit : 'Autrement, que feraient ceux qui se font baptiser pour les morts ? Si les morts ne ressuscitent absolument pas, pourquoi se font-ils baptiser pour eux ?' [1 Corinthiens 15:29.]

« J'ai mentionné pour la première fois cette doctrine en public quand je faisais l'oraison funèbre de Seymour Brunson ; depuis, j'ai donné à l'Église des instructions générales à ce sujet. Les saints ont le droit sacré de se faire baptiser pour les membres de leur parenté décédés... Sans que je m'étende davantage sur ce sujet, vous verrez sans doute qu'il est logique et raisonnable; et qu'il présente l'Évangile du Christ dans une perspective probablement plus large que certains l'ont imaginé⁷. »

Nous devenons des libérateurs sur la montagne de Sion en accomplissant les ordonnances sacrées pour les morts.

« Si nous pouvons, par l'autorité de la prêtrise du Fils de Dieu, baptiser quelqu'un au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit pour la rémission des péchés, c'est tout autant un droit sacré d'agir par procuration et d'être baptisé pour la rémission des péchés en faveur de nos ancêtres décédés qui n'ont pas entendu l'Évangile ni sa plénitude⁸. »

« La Bible dit: 'Voici: moi-même je vous enverrai le prophète Élie, avant la venue du jour de l'Éternel, (jour) grand et redoutable. Il ramènera le coeur des pères à leurs fils, et le coeur des fils à leurs pères, de peur que je ne vienne frapper le pays d'interdit' [Malachie 4:5-6].

« Or, le mot *ramener* qui est employé ici devrait être traduit par *lier* ou sceller. Mais quel est le but de cette mission importante ? Et comment doit-elle être accomplie ? Les clefs doivent être remises, l'esprit d'Élie doit venir, l'Évangile doit être établi, les saints de Dieu rassemblés, Sion édiflée, et les saints monter comme libérateurs sur la montagne de Sion (voir Abdias 1:21).

« Mais comment vont-ils devenir libérateurs sur la montagne de Sion ? En construisant leurs temples, en érigeant leurs fonts baptismaux, et en recevant toutes les ordonnances, les baptêmes, les confirmations, les ablutions, les onctions, les ordinations et les pouvoirs de scellement sur leur tête en faveur de tous leurs ancêtres qui sont morts, et en les rachetant afin qu'ils se lèvent dans la première résurrection et soient exaltés avec eux sur des trônes de gloire ; et c'est en cela que se trouve la chaîne qui lie le coeur des pères aux enfants et les enfants aux pères, ce qui accomplit la mission d'Élie...

« Les saints n'ont pas trop de temps pour sauver et racheter leurs morts et réunir leurs parents en vie, afin qu'ils puissent eux aussi être sauvés avant que la terre ne soit frappée et que la destruction arrêtée ne s'abatte sur le monde.

« Je conseillerais à tous les saints d'aller avec force et de rassembler tous leurs parents vivants au [temple] afin qu'ils puissent être scellés et sauvés afin qu'ils soient préparés au jour où



*« La plus grande responsabilité que Dieu nous ait confiée
ici-bas est de rechercher nos morts. »*

viendra l'ange destructeur ; et si tous les membres de l'Église sauvaient leurs morts de toutes leurs forces, scellaient leur postérité, rassemblaient leurs amis vivants et ne consacraient pas du tout de temps aux choses du monde, ils réussiraient à peine avant la venue de la nuit où aucun homme ne peut travailler⁹. »

« Il y a le baptême, etc. à faire pour les vivants et le baptême pour les morts qui décèdent sans connaître l'Évangile... Il est non seulement nécessaire que vous soyez baptisés pour vos morts mais également que vous receviez toutes les ordonnances pour eux comme vous l'avez fait pour vous sauver vous-même...

« Il devrait y avoir un endroit où toutes les nations viendront de temps en temps pour recevoir leurs dotations et le Seigneur a dit que ce sera là que s'accompliront les baptêmes pour les morts. Chaque homme qui a été baptisé et qui appartient au Royaume a le droit d'être baptisé pour les personnes qui l'ont précédé, et dès que la loi de l'Évangile est suivie ici par leurs amis qui agissent par procuration pour eux, le Seigneur y a des serviteurs pour les libérer. Un homme peut agir par procuration pour

les membres de sa propre parenté ; les ordonnances de l'Évangile qui ont été préparées avant la fondation du monde sont donc accomplies par eux et nous pouvons être baptisés pour les personnes pour lesquelles nous avons beaucoup d'amitié¹⁰. »

« Toutes les personnes qui meurent dans la foi vont dans les prisons spirituelles pour prêcher aux personnes qui ont subi la mort physique mais qui sont vivantes spirituellement ; et ces esprits prêchent aux esprits [qui sont dans les prisons] afin que ces derniers puissent vivre en esprit selon Dieu, et des hommes dans la chair agissent pour eux... et c'est ainsi qu'ils sont rendus heureux [voir 1 Pierre 4:6]. Par conséquent, les personnes qui se font baptiser pour leurs morts sont des libérateurs sur la montagne de Sion et elles doivent recevoir leurs ablutions et leurs onctions pour les morts comme pour elles-mêmes¹¹. »

**Dieu nous a donné la grande responsabilité
de rechercher nos morts.**

« Je vous ouvrirai les yeux à propos des morts. Tout ce que Dieu, dans sa sagesse infinie, a jugé bon et convenable de nous révéler tandis que nous demeurons dans l'état mortel, en ce qui concerne notre corps mortel, nous est révélé dans l'abstrait, et indépendamment de l'affinité de ce tabernacle mortel, mais cela est révélé à notre esprit exactement comme si nous n'avions pas du tout de corps ; et ces révélations qui sauveront notre esprit sauveront notre corps. Dieu nous les révèle parce qu'il n'a pas en vue la dissolution éternelle du corps ou tabernacle. C'est pourquoi, nous avons cette responsabilité, terrible, en rapport avec nos morts ; car tous les esprits qui n'ont pas obéi à l'Évangile dans la chair doivent soit obéir dans l'esprit soit être damnés. Quelle pensée solennelle ! Quelle pensée terrible ! Rien ne peut-il être fait ? Pas de préparation, pas de salut pour nos pères et nos amis décédés qui n'ont pas eu l'occasion d'obéir aux décrets du Fils de l'Homme ? ...

« Quelle promesses sont faites au sujet du salut des morts ? Et quelle sorte de personnes peuvent être sauvées bien que leur corps se décompose dans la tombe ? Quand ses commandements nous instruisent, c'est dans une optique éternelle car Dieu nous

voit comme si nous étions dans l'éternité ; il demeure dans l'éternité et ne voit pas les choses comme nous.

« La plus grande responsabilité que Dieu nous ait confiée ici-bas est de rechercher nos morts. L'apôtre dit : « ils ne parviennent pas sans nous à la perfection » [voir Hébreux 11:40] ; car il est nécessaire que nous ayons le pouvoir de scellement pour sceller nos enfants et nos morts pour la plénitude de la dispensation des temps, dispensation faite pour recevoir l'accomplissement des promesses faites par Jésus-Christ avant la fondation du monde pour le salut des hommes.

« ... Il est nécessaire que nos prédécesseurs et nos successeurs aient le salut en commun avec nous et Dieu en a donc fait une obligation pour l'homme. Dieu a donc dit : 'Voici, je vous enverrai Élie, le prophète, avant que le jour de l'Éternel arrive, ce jour grand et redoutable. Il ramènera le cœur des pères à leurs enfants, et le cœur des enfants à leurs pères, de peur que je ne vienne frapper le pays d'interdit' [Malachie 4:5-6]¹². »

Joseph Smith, le prophète, a écrit ce qui suit dans une lettre adressée aux saints qui a été ensuite enregistrée dans Doctrine et Alliances 128:15-18, 22, 24 : « Laissez-moi vous assurer que ce sont là des principes relatifs aux morts et aux vivants sur lesquels on ne peut pas passer à la légère, car ils ont trait à notre salut. Car leur salut est nécessaire et essentiel à notre salut, comme le dit Paul concernant les pères - que sans nous ils ne peuvent parvenir à la perfection - et sans nos morts, nous ne pouvons pas non plus parvenir à la perfection.

« Et maintenant, à propos du baptême pour les morts, je vais vous donner une autre citation de Paul, dans 1 Corinthiens 15:29 : *Autrement, que feraient ceux qui se font baptiser pour les morts ? Si les morts ne ressuscitent absolument pas, pourquoi se font-ils baptiser pour eux ?*

« Et de plus, en rapport avec cette citation, je vais vous citer l'un des prophètes qui n'avait d'yeux que pour le rétablissement de la prêtrise, les gloires qui devaient être révélées dans les derniers jours et, d'une manière spéciale, pour le plus glorieux de tous les sujets qui relèvent de l'Évangile éternel : le baptême pour les morts ; en effet Malachie a dit aux versets 5 et 6 de son

dernier chapitre : *‘Voici, je vous enverrai Élie, le prophète, avant que le jour de l’Éternel arrive, ce jour grand et redoutable. Il ramènera le cœur des pères à leurs enfants, et le cœur des enfants à leurs pères, de peur que je ne vienne frapper le pays d’interdit.’*

« J’aurais pu donner une traduction plus simple de cette Écriture mais elle est assez simple pour répondre telle quelle à mon objectif. Il suffit de savoir, dans ce cas, que la terre sera frappée de malédiction à moins qu’il n’y ait un chaînon d’une sorte ou d’une autre qui rattache les pères et les enfants dans un domaine ou l’autre ; or, quel est ce domaine ? C’est le baptême pour les morts. Car, sans eux, nous ne pouvons parvenir à la perfection, et sans nous ils ne peuvent pas non plus parvenir à la perfection...

« ... Que votre cœur se réjouisse et soit dans l’allégresse. Que la terre éclate en chants. Que les morts chantent des hymnes de louanges éternelles au roi Emmanuel, qui a ordonné, avant que le monde fût, ce qui nous permettrait de les racheter de leur prison, car les prisonniers seront libérés...

« Présentons donc, nous l’Église, ses membres, les saints des derniers jours, une offrande en droiture au Seigneur ; et présentons en son saint temple, quand il sera terminé, un livre contenant les annales de nos morts qui méritera toute acceptation¹³. »

Conseils pour l’étude et l’enseignement

Réfléchissez à ces idées pendant votre étude du chapitre ou pour vous préparer à enseigner. Vous trouverez des aides supplémentaires aux pages v-xi.

- Relisez les pages 503-506 en relevant comment Joseph Smith et les premiers saints ont progressé dans la compréhension de la doctrine du baptême pour les morts. Réfléchissez à ce que les saints peuvent avoir ressenti la première fois qu’ils ont entendu parler du baptême pour les morts. Qu’avez-vous ressenti la première fois que vous avez fait des ordonnances pour les morts ?

- Lisez les deux derniers paragraphes de la page 506. Comment la doctrine du salut pour les morts montre-t-elle la compassion et la miséricorde de Dieu ? Comment cette doctrine « aide-t-elle à mieux comprendre » et « soutient-elle l'âme » ?
- Que veut dire être un libérateur sur la montagne de Sion ? (Vous trouverez des exemples aux pages 508-510). À votre avis, pourquoi est-il impossible à nos ancêtres décédés d'être rendus parfaits sans nous ? À votre avis, pourquoi nous est-il impossible d'être rendus parfaits sans eux ?
- Relisez quelques enseignements de Joseph Smith, le prophète, sur notre grande responsabilité de « rechercher nos morts » (pages 510-512). Quelles expériences avez-vous eues en apprenant qui étaient vos ancêtres ? Comment votre amour pour votre famille et votre foi en Dieu ont-ils été renforcés par ce que vous avez appris sur vos ancêtres ? Qu'avez-vous éprouvé pour vos ancêtres en accomplissant les ordonnances du temple en leur faveur ?
- Que pouvons-nous faire pour aider les enfants à apprécier leur héritage familial ? Que pouvons-nous faire pour aider nos enfants à participer à l'œuvre du temple et à l'histoire familiale ?

Écritures en rapport avec le sujet : Romains 14:9 ; D&A 128:8-11

Notes

1. *History of the Church*, 4:426 ; extrait du compte rendu d'une conférence de l'Église tenue le 3 octobre 1841 à Nauvoo (Illinois), publié dans le *Times and Seasons*, 15 octobre 1841, p. 578.
2. *History of the Church*, 4:446-447 ; extrait de *History of the Church* (manuscrit), tome C-1, annexes, p. 44, Archives de l'Église, Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, Salt Lake City (Utah).
3. *History of the Church*, 5:141 ; extrait d'un discours fait par Joseph Smith, le 31 août 1842, à Nauvoo (Illinois) ; rapporté par Eliza Snow ; voir aussi annexe, page 598, point 3.
4. George A. Smith, discours fait le 25 décembre 1874, à St. George (Utah) ; dans les archives générales du pieu de St. George, tome 4, Archives de l'Église.
5. *History of the Church*, 3:29 ; extrait d'un éditorial publié dans le *Elders' Journal*, juillet 1838, p. 43 ; Joseph Smith était le rédacteur en chef de ce périodique.
6. *History of the Church*, 4:425-426 ; extrait du procès-verbal d'une conférence de l'Église tenue le 3 octobre 1841 à Nauvoo (Illinois), publié dans le *Times and Seasons*, 15 octobre 1841, p. 577-578.

7. *History of the Church*, 4:231 ; mise en paragraphes modifiée ; extrait d'une lettre de Joseph Smith adressée aux Douze, le 15 décembre 1840, à Nauvoo (Illinois) ; cette lettre est datée par erreur du 19 octobre 1840, dans *History of the Church*.
8. *History of the Church*, 4:569 ; extrait d'un discours fait par Joseph Smith, le 27 mars 1842, à Nauvoo (Illinois) ; rapporté par Wilford Woodruff ; voir aussi annexe, page 598, point 3.
9. *History of the Church*, 6:183-184 ; extrait d'un discours fait par Joseph Smith le 21 janvier 1844, à Nauvoo (Illinois) ; rapporté par Wilford Woodruff.
10. *History of the Church*, 6:365-366 ; division en paragraphes modifiée ; extrait d'un discours fait par Joseph Smith le 12 mai 1844, à Nauvoo (Illinois) ; rapporté par Thomas Bullock.
11. Cité par George Laub, dans sa compilation d'extraits de discours de Joseph Smith, vers 1845 ; George Laub, *Reminiscences and Journal Jan. 1845-Apr. 1857*, p. 21, Archives de l'Église.
12. *History of the Church*, 6:312-313 ; extrait d'un discours fait par Joseph Smith le 7 avril 1844 à Nauvoo (Illinois) ; rapporté par Wilford Woodruff, Willard Richards, Thomas Bullock et William Clayton.
13. Doctrine et Alliances 128:15-18, 22, 24 ; lettre de Joseph Smith adressée aux saints, 6 septembre 1842, Nauvoo (Illinois).